

## Marché Public de Travaux : Entretien des Accotements

Madame le Maire rappelle qu'un appel d'offres a été lancé pour l'entretien des accotements, L'analyse a été réalisée par la commission d'appel d'offres suivant les critères de jugement et pondérations définies dans le dossier de consultation de la manière suivante :

- Valeur Technique : 60%
- Prix : 40%

3 entreprises ont été sollicitées, 2 réponses :

Les résultats :

1er : Ets BARBOT : 1 074.48 € HT (dossier complet)

2ème : EURL LEROUX : 1 005.24 € HT (pas de mémoire technique)

3ème : AS ENVIRONNEMENT : pas de réponse

*Le Conseil Municipal décide donc à l'unanimité de retenir l'Entreprise BARBOT pour un montant de marché de 1 074.48 € H.T. soit 1 289.38 € TTC.*

## Protocole d'accord litige CREN/COMMUNE

Madame Le Maire rappelle qu'un litige est en cours entre Mr et Mme CREN domiciliés 2 Route du Verger 35450 Landavran et la Commune portant sur les feuilles et épines des arbres (appartenant au domaine public) et bordant leur habitation.

La commune ayant autorisé l'abattage des pins maritimes (frais pris en charge par Mr et Mme CREN) et afin de clore ce litige, il est proposé de prendre en charge la facture du passage caméra réalisé chez Mr et Mme CREN d'un montant de 240 € et mettant en évidence la présence d'épines dans leurs canalisations.

*Le conseil Municipal décide donc à l'unanimité de rembourser la facture VITALE ASSISTANCE d'un montant de 240 € directement aux époux CREN et autorise Mme Le Maire à signer le protocole d'accord mettant un terme à ce litige.*